



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-075

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

l'interdiction de stationnement

rue Roger Salengro (du N°119 au N°123) du 24 mars au 11 avril 2025 inclus

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 27 février 2025 par Monsieur Thierry CAPPE, SARL TCS,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter les travaux de tranchée en trottoir pour branchement ENEDIS, rue Roger Salengro (du N°119 au N°123), à ISBERGUES (62330),

Considérant que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SARL TCS,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit au droit des travaux susmentionnés, rue Roger Salengro (du N°119 au N°123) à ISBERGUES, à partir du 24 mars jusqu'au 11 avril 2025 inclus.

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/heure.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

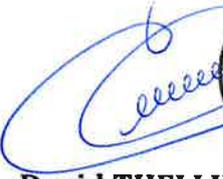
Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-075

Article 5 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville d'Isbergues, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 06 MARS 2025

Le Maire,



David THELLIER

Publié le 06 MARS 2025